

# Règlement intérieur de la section

Toute personne qui adhère à la section bébés nageurs est en premier adhérent au RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY.

Chaque enfant est adhérent à la section si le dossier est complet (dossier, certificat médical obligatoire, cotisation et photo d'identité des parents) afin d'obtenir la carte d'adhésion. Donc ne peuvent bénéficier de la multi-activité que les enfants étant à jour de la cotisation.

L'établissement appartenant à la municipalité, nous devons respecter son règlement intérieur et nous conformer aux consignes du personnel d'accueil.

Chaque famille a une carte d'entrée personnalisée donnée par la section au moment de l'inscription. Il est obligatoire de la présenter à chaque fois à l'accueil de la piscine.

La cotisation donne le droit à l'entrée pour deux adultes plus un enfant (ou suivant le nombre d'enfants inscrits). Un grand frère ou une grande sœur mineur ne peut remplacer un adulte pour une entrée aux séances de l'activité. Toute personne supplémentaire doit être à jour de son entrée.

Un parent est obligatoirement dans l'eau avec son enfant.

Les grands frères et sœurs ne peuvent participer aux séances.

Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tout le monde.

Slip de bain obligatoire (pas de short même de bain !!!).

Pour des raisons d'hygiène, les sacs sont interdits au bord des bassins.

Interdiction d'amener du verre dans la piscine (exemple : biberon, petits pots.....) .

Les personnes habillées ne sont pas acceptées aux bords des bassins.

Obligation de se déchausser et de se rechausser au niveau de la ligne verte dans les couloirs des vestiaires.

La douche et le savonnage sont obligatoires.

Conseil : prévoir une pièce d' 1 d'euro ou jeton correspondant pour les consignes des vestiaires.